



Comité régional Ecophyto et JEVI (CREJEVI)

1- Composition de l'instance

> Présidence/pilotage : Président de POLLENIZ, réseau FREDON-FDGDON

> Animation : Animateur Ecophyto JEVI

> Membres :

- Membres du comité des financeurs intéressés : DRAAF, DREAL, AELB, Région,
- Structures animatrices de territoires, bassins versants et thématiques de la qualité de l'eau : Phyt'Eau Propre 53, Vendée Eau, autres représentants des collectivités territoriales,
- Représentants des collectivités territoriales : union régionale AMF Pays de la Loire,
- Représentants des utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires : UNEP, CAPEB/CNATP,
- Associations de défense des consommateurs, de protection de l'environnement, d'éducation à l'environnement et d'accompagnement : UFC-QC, SLCV, FNE, URCPPIE, URCAUE, SNE, GRAINE,
- Représentants des jardiniers amateurs : SNHF et ses délégations, associations de jardins familiaux,
- Représentants des instituts techniques : Plante & Cité, UPJ, Jardiner autrement, CNAM,
- Représentants des organismes de recherche, d'enseignement-formation et formateurs : CNFPT, Agrocampus Ouest

Les conditions d'accès d'un nouveau membre seront liées à son statut de représentant d'un réseau de représentants des professionnels non agricoles, des particuliers et jardiniers amateurs. Cet accès sera soumis au CREJEVI.

Selon l'ordre du jour, le CREJEVI pourra faire appel à un ou des experts, des représentants et animateurs des autres groupes et comités Ecophyto.

2- Périmètre d'action

> Actions du plan d'action mises en œuvre en qualité de pilote :

- Action 5- Accompagner les différents acteurs dans la mise en œuvre de la loi Labbé modifiée, notamment les jardiniers amateurs
- Action 6- Accompagner les collectivités et leurs groupements vers le « zéro phyto »
- Action 14- Accompagner les professionnels prestataires intervenant en JEVI

> Actions de la feuille de route mises en œuvre en qualité d'appui :

Etablir des passerelles avec les autres comités sur des sujets transversaux :

- Action 4 : Appui au CRE pour la diffusion du BSV et le recrutement d'observateurs SBT auprès du public des professionnels non agricoles et des particuliers,
- Action 11 : Appui au CREBV pour le suivi des actions intégrées dans les contrats territoriaux signés sur les bassins versants de la région en lien avec les acteurs en JEVI,
- Action 12 : Appui au CRIES pour assurer l'information sur l'offre de formation régionale auprès des professionnels non agricoles,
- Action 15 : Appui au CRIES pour assurer le lien sur l'information sur les bonnes pratiques et relayer les messages de prévention auprès des professionnels non agricoles.

> Hors Ecophyto

- Lien avec les porteurs des plans PRSE et PRST.

3- **Priorités 2018-2020**

> Définir des stratégies pour informer et accompagner tous les acteurs des JEVI sur la Loi Labbé, notamment les collectivités et leurs groupements, animateurs de bassins versants, particuliers et jardiniers amateurs

- Poursuivre l'information au moins 1 an après l'entrée en vigueur des échéances (2017 et 2019) afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la loi, notamment auprès des petites communes et des nouvelles intercommunalités d'une part et des particuliers et jardiniers amateurs via les fédérations et les associations de jardiniers amateurs, de défense des consommateurs et de protection de l'environnement d'autre part.
- Mettre en place des actions de communication sur la réglementation et les solutions de collecte des produits usagés (plaquettes, communiqués de presse, etc.) et en assurer une diffusion la plus large possible (collectivités, bassins versants, associations de consommateurs, déchetteries, etc.).

> Promouvoir les dispositifs de valorisation du « zéro phyto » et mettre en œuvre des réseaux d'échanges et retours d'expérience sur l'aménagement et l'entretien auprès des collectivités et leurs groupements

- Assurer la réalisation de réunions d'informations la diffusion des outils de communication.
- Assurer les échanges et retour d'expériences entre les collectivités et leurs groupements sur les réaménagements d'espaces et méthodes alternatives au chimique.

> Accompagner les professionnels prestataires (paysagistes et entreprises prestataires) intervenant en JEVI

- Accompagner ces professionnels dans leurs démarches vers les techniques alternatives et le réaménagement des espaces ou leur adaptation dans le cadre de leurs prestations.
- Informer et intervenir auprès des centres de formation de ces professionnels.

> Accompagner les particuliers et jardiniers amateurs vers le « jardinage au naturel » d'ici le 1^{er} janvier 2019

- Informer les jardiniers amateurs sur les alternatives aux produits phytosanitaires (techniques alternatives adaptées au contexte régional, produits de biocontrôle, préparations naturelles non préoccupantes, substances naturelles...).
- Informer sur le BSV et recruter des observateurs.
- Organiser la collecte des PPNU auprès des particuliers.

4- Règles de fonctionnement de l'instance

- Une à deux réunions annuelles afin d'établir le bilan des actions mises en œuvre et définir les orientations et actions à venir.
- Privilégier tous les liens possibles avec les autres Comités, et notamment « Ecophyto et bassins versants », « Indicateurs Ecophyto et Synthèse » et « Epidémiosurveillance » (notamment CTO en JEVI).

5- Indicateurs d'évaluation des actions

Enjeux régionaux / actions	Modalités d'évaluation des actions Ecophyto en région
Action 5- Accompagner la mise en œuvre de la loi Labbé, notamment auprès des jardiniers amateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de communications réalisées- Nombre d'interventions lors de manifestations (journées techniques en bassins versants, départementales ou régionales, réunions d'information, réunions publiques)
Action 6- Accompagner les collectivités vers le « zéro phyto »	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de chartes valorisées- Nombre d'interventions lors de manifestations (journées techniques en bassins versants, départementales ou régionales)- Nombre de communes pratiquant le « zéro phyto » et engagées dans le label <i>Terre saine</i>
Action 14- Accompagner les professionnels prestataires intervenant en JEVI	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de prestataires accompagnés